

# L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



ANNONCES :

ADMINISTRATION & REDACTION :

ABONNEMENTS :

Assurances anglaises... la ligne 1 fr.  
Assurances françaises... 2 fr.  
Assurances italiennes... 3 fr.

20, Cours de la Liberté, 20  
LYON

Lyon et départ<sup>ts</sup> limitrophes. 5 f. 10 l. 30 c.  
Pour les autres départ<sup>ts</sup>... 6 f. 10 l. 30 c.  
(Étranger : port en sus)  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

## NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que 'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Femme BURGLÉ,  
Quai Pierre-Scize, 75.  
Lyon, le 21 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

VIALLOU Fils,  
Rue du Sacré-Cœur, 107 bis.  
Lyon, le 22 décembre 1884.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les élections du 21 décembre ont bruyamment déchiré la nue. Les journaux conservateurs ont entrevu dans la journée d'avant-hier un signe précurseur d'espoir et de triomphe, et ils ont adressé au dieu électoral des alleluia renversants. De leur côté, les journaux opportunistes chantent en la mineur des hosanna d'allégresse qui montent en tremolo jusqu'à la calotte des cieux. Ces deux adversaires, pour la forme, fidèles alliés quant au fond, paraissent avoir remporté dimanche dernier une victoire en partie liée, qui doit à tout jamais écraser les folles espérances du parti socialiste, l'éternelle quantité négligeable.

De cette élection, nous ne retenons qu'un fait important, c'est que la République ne s'en porte pas plus mal.

On ne sait ce qui adviendra de cette surprise électorale du 21 décembre, c'est là le mystère de l'incarnation opportuniste que, par respect pour les mystères de tous ordres, nous ne voulons pas approfondir; mais quoi qu'il advienne, l'institution du Sénat, toute morphinée quelle puisse être, nous semble bel et bien condamnée. Les événements qui sont par nature plus forts que l'homme, décideront eux-mêmes du sort de cette contradiction démocratique.

Avec des hommes indépendants, avec des députés soucieux de l'avenir de la République, nous pourrions espérer que leur arrêt au 25 janvier pourrait avoir une importance considérable sur l'existence du cabinet.

La majorité des députés et des sénateurs reconnaît aujourd'hui les fautes accumulées par lui, et si elle soutient encore M. Ferry, c'est quelle compte sur son appui à l'heure redoutée de la réélection.

Au Temple législatif, comme à la Taverne de Luxembourg, le président du Conseil a su persuader aux membres des deux corps en décomposition qu'il serait le Grand Electeur en 1885. On le soutient, donnant donnant. Le règne, cravache en main, grâce à l'appât de la candidature officielle.

Si les conseillers municipaux avaient su protester par le choix des députés sénatoriaux, contre les agissements d'un ministre qui compromet les intérêts de la France et le nom de la République, la panique aurait pu se mettre dans les rangs des officieux et on aurait bientôt pu entendre les craquements lugubres des majorités

serviles qui souillent l'honneur et la dignité de l'indépendance démocratique.

Mais l'opportuniste pense tout autrement, c'est à croire que chaque délégué veut être sénateur. Le désintéressé Gramusset lui-même doit avoir cette alléchante convoitise. Que de bombes glacées il aurait en perspective.

A Lyon, la franc-maçonnerie a frappé un vigoureux coup de maillet et l'urne électorale a vomie les vingt-neuf noms symboliques qui vont couvrir l'œuf sénatorial. On ne sait encore quel sera le serin ou le hibou qui sortira de ce corps organique; peut nous en chaut.

Ce que nous aurions désiré, au point de vue du principe républicain, c'est l'éclosion d'hommes indépendants, reconnaissant enfin les perturbations politiques à l'intérieur, la crise financière, agricole et industrielle qui amène le chômage et favorise l'insolence de la réaction; à l'extérieur, les aventures coloniales qui épuisent sans profit nos ressources militaires et qui coûtent à la patrie des millions et un sang précieux.

Nous espérons encore que les députés sénatoriaux se souviendront au 25 janvier que c'est à l'appui de M. Jules Ferry qu'est dû l'échec du suffrage universel, qui aurait franchi les portes du Sénat sans la pression funeste exercée par le cabinet.

On peut espérer encore, quand on espère toujours; peut-être entendra-t-on au 25 janvier sonner le glas de la réaction et verra-t-on aussitôt, vers l'Orient, le lever resplendissant et radieux de l'aurore républicaine.

Espérons... Les opportunistes en décideront peut-être autrement, mais alors, qu'ils se souviennent bien du proverbe si vrai de nos bons ruraux :

« Il ne faut jamais se moquer des chiens avant d'avoir traversé le village! »

J.-B.-A. PAILLON.

Que nos frères de l'armée sachent bien que la démocratie n'admet pas les lois d'exception qui aggravent la servitude militaire, et qu'elle s'indigne quand elle voit, soustraits à la justice commune et traités en parias, des hommes dont le seul crime est de s'être souvenus qu'ils sont citoyens...

ANDRIKUX

## DEPECHE DE NUIT

### Informations

Un crime épouvantable vient d'être commis à Anvaing. M. Wasrenier, cochevin, a été assassiné hier matin. Le parquet, composé de M. Leschevin, substitut du procureur du roi, et M. Allaud, juge d'instruction, se sont rendus sur les lieux, accompagnés du docteur Chantry.

On mande de Leipzig que la cour suprême de l'empire a rejeté la demande tendant à réviser le jugement qui prononça le divorce de Mme Kolemne et du grand duc de Saxe.

On annonce que le paquebot français la Gironde aurait été reçu par une vive canonnade à son arrivée devant le port de Rio.

Le fait, s'il est vrai, serait d'une extrême gravité. Cependant, on fait observer que les coups de canon tirés à blanc constituent un signal, un avertissement d'avoir à s'éloigner.

Dans la séance d'hier de la Chambre des députés hongroise, le ministre du commerce, répondant à l'interpellation de M. Hoffy concernant l'élevation des droits de douane en France, a dit que le gouvernement français n'avait fait jusqu'à présent qu'exprimer l'intention d'élever les droits et que, par conséquent, on avait dû jusqu'à ce moment se borner à entamer des négociations.

Un meeting, organisé par la commission anarchiste de ouvriers sans travail, promoteurs des réunions des salles Lévis, Favié et Chayne, a eu lieu hier, à l'Alcazar avenue de Choisy.

L'ordre du jour portait : « Révélation sur les manœuvres pratiquées par les patrons, avocats, journalistes et rentiers, composant une soi-disant commission des ouvriers sans travail. » « Organisation du prochain meeting sur la voie publique. »

Le prix d'entrée était de vingt-centimes. Trois cents personnes s'étaient rendues à cette réunion.

ROME. — La Riforma croit que M. de Bismarck, en revenant de Nice, où il doit se rendre, passera par Rome, pour voir le roi Humbert.

## Bénéfices de chasse... présidentielle

Il paraît que M. Grévy, non content de jouir de ses chasses royales, en tire encore quelques petits profits. On raconte qu'en vendant ses lapins quatre francs la pièce il se trouve empocher, bon an mal-an, un joli bénéfice.

Et il y a mieux. Il y a les bois de Gazon, que, malgré son bon vouloir, le président ne peut pas utiliser, et dont il a cédé la jouissance à un M. Glanlard, moyennant la redevance annuelle de cinq cents coqs-faisans livrables le 15 août.

Impossible à M. Grévy, malgré son vaste appétit, de tout manger. Il les vend donc, ces faisans. Autre bénéfice; manière ingénieuse de tourner la difficulté, vraiment insurmontable, qu'il y aurait de la part du chef de l'Etat à sous-louer purement et simplement les terrains à lui concédés par la nation.

Ces petits tripotages, d'ailleurs tout à fait naïfs, ne montrent-ils pas qu'une des premières économies à faire est celle de ce soliveau qu'on appelle le président de la République?

## Actualités

M. Hérison, ancien ministre retraité, vient d'être appelé à un poste d'ambassadeur.

Comme ce nom est synonyme de conciliation, espérons que cet ambassadeur ne fera pas trop de boulettes.

On annonce la faillite de la Presse catholique.

Diable! et moi qui croyais le catholicisme si solide. Il paraît que je me trompais. Le dieu de Freppel n'a donc plus de crédit?

M. Cochery, ministre des postes, télégraphes et détachements, est parti avant-hier pour Troyes, où il doit assister à des expériences postales.

Troyes est la patrie des andouilles. Mons Cochery va sans doute trouver à qui parler.

Le ministre de l'intérieur suspend ses réceptions hebdomadaires jusqu'à la rentrée des Chambres.

C'est sans doute pour étudier ses petits pantins ministériels à l'occasion du jour de l'an.

Demain mardi, fête de Sainte-Anastasie, patronne de la censure. On n'ignore pas que cette vieille personne

existe encore, bien que la peine de mort n'ait pas été rayée du code.

Beaucoup de lyonnais sont inquiets sur le sort du chevalier Perraudin. Nous nous empressons de les rassurer.

M. Perraudin, chevalier, etc., etc., est en ce moment en arrêt sur une aurore boréale, annoncée par Mathieu de la Drôme.

Pour ne pas entraver l'action de ce limier, nous n'indiquerons pas le lieu de l'affût.

## PETIT-POUCET.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Collomb, qui joue auprès de M. Perraudin les rôles d'utilités, a perdu son 3/60 dans la tempête intérieure de la réunion Fredouillère. Le Christophe policier a découvert enfin un chapeau anarchique, qui ne lui va pas mal. Cherchez à voir par vous-même.

## L'empire allemand et la Germania

BERLIN. — La Germania publie un article pessimiste sur la situation intérieure de l'Empire.

La Germania dit : « Nous dansons sur un volcan. »

Elle rappelle ensuite les succès électoraux des socialistes, les perquisitions faites dans l'armée, le procès de Leipzig, et trouve que l'Etat commence à être pourri.

Dans un autre article, en parlant de l'agitation qui se manifeste en faveur du chancelier par suite du dernier vote du Reichstag, la Germania traite cette manifestation comme servile; elle l'appelle « la comédie de l'indignation. »

## SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

M. TIRARD dépose le budget de 1885; il demande le renvoi à la commission des finances.

M. CALMON, président de la commission des finances, fait, au nom de la commission, la déclaration suivante : J'ai pour devoir de venir ici dégager la responsabilité de la commission des finances, au sujet des conséquences que doit avoir le dépôt tardif sur le bureau du Sénat du projet de budget de 1885.

Ce projet, présenté à la Chambre des députés le 28 février, a été adopté définitivement le 20 décembre.

La Commission a fait son possible pour suivre la Chambre dans ses travaux et pour arrêter ses propositions au fur et à mesure des votes émis par cette dernière; mais plusieurs de ces votes entraînaient des modifications essentielles, que la Commission doit étudier de la façon la plus approfondie.

Donc, malgré tout son bon vouloir, il est impossible à la commission de terminer son travail pour que le rapport puisse être imprimé et distribué avant lundi.

L'orateur rappelle ce qui a eu lieu l'année dernière, et il dit, en terminant, que, si le vote des douzièmes provisoires s'impose cette année, il convient que le pays sache que ce n'est pas sur le Sénat que doit en peser la responsabilité. (Vive approbation à droite et au centre.)

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

La séance est levée. La prochaine séance aura lieu demain, à trois heures.

## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Londres. — On mande de Capetown, le 20 décembre : « Une troupe de Boërs armés a quitté le

Transwaal pour la frontière. Le président a vainement essayé de les retenir. »

**AUTRICHE.** — Lemberg. — Jean Frankowski, le chef de la députation qui a remis au pape la protestation contre l'oppression des croyants de l'Eglise grecque en Russie, après avoir été prisonnier pendant cinq mois dans la forteresse de Varsovie, a été exilé pour trois ans à Kirylov.

**ITALIE.** — Rome. — Il n'y a pas eu d'autres tentatives de démonstration publique que celle des étudiants, hier, à l'occasion de l'anniversaire d'Oberdanck à Trieste. Trois ou quatre journaux, à Rome et dans les provinces, ont été saisis pour avoir publié des articles trop élogieux pour le supplicé.

**SUISSE.** — Les élections du Jura bernois, de Fribourg et de Morat ont été validées par le Conseil national, par cinquante voix contre quarante-neuf. Un blâme a été voté contre le gouvernement fribourgeois, en raison de son immixtion dans les élections.

**ETATS-UNIS.** — On a trouvé en tout vingt cadavres d'enfants et deux d'adultes dans les ruines de l'orphelinat. Vingt enfants manquent encore, mais on croit que la plupart ont été recueillis par des électeurs charitables.

## MADAGASCAR

Peu d'incidents à signaler à Madagascar, au départ du dernier courrier, 26 novembre.

Le blocus est sans effet utile, car les marchandises anglaises et américaines débarquent sans difficulté en la plupart des ports de la côte orientale et en quelques points de la côte ouest.

C'est surtout par Vatomaniry, Mahela et Mananzari que se font les transactions et les envois d'armes, de munitions et de marchandises à destination de la capitale.

Le 4 novembre, dans une reconnaissance aux environs de Majunga, la compagnie du capitaine Dufayot de la Maisonneuve a refoulé un millier d'Hovas et a eu un tué et trois blessés.

Après avoir tâté l'ennemi, la petite troupe est rentrée à Majunga.

On faisait à Tamatave les préparatifs pour une expédition sur la côte nord-ouest, et l'on croyait qu'elle aurait pour objectif Vohemar et la baie de Diégo-Suarez. On disait que les Antakares avaient promis leur concours.

## UNE MANIFESTATION CLÉRICALE

La semaine dernière, à Lille, les élèves du collège des jésuites et les quelques gommeux qui font l'ornement de la faculté catholique, se sont livrés à une manifestation qui aurait pu tourner au tragique pour eux.

Les élèves des bons pères ayant appris qu'une conférence sur la Vie de Jésus devait être faite par M. Courtaveaux, professeur à la faculté des lettres de l'Etat, se sont transportés le soir même devant le lycée, au nombre de deux cents environ, munis de gourmes.

Or, par suite d'une indisposition du professeur, la conférence avait été remise, et, alors,

grand désappointement de la part des élèves à longues oreilles qui, pénétrant dans le vestibule de la faculté, se mirent à braire, sur l'air des Lampions :

— Court' veaux ! Court' veaux !  
Le commissaire du troisième arrondissement arriva à la tête d'une brigade, et, avec une politesse qu'il n'aurait peut-être pas observée s'il se fût agi d'ouvriers mineurs ou de métallurgistes, fit timidement remarquer aux manifestants qu'ils troublaient par leurs cris les cours des autres professeurs, en les priant de retourner à leur basse-cour.

Bien entendu, ceux-ci, loin de répondre à l'aménité du commissaire de police, insultèrent les agents, et enfin le représentant de l'autorité se décida à mettre en état d'arrestation l'un des jeunes hobereaux et à faire évacuer le vestibule.

Alors commencèrent les scènes de désordre comme savent si bien les organiser les cléricaux et qui dépassent les prétendues manifestations anarchistes.

Les manifestants parcoururent les rues jusqu'à la gare en criant : « A bas la République ! »

La population lilloise, qui était restée indifférente jusque-là, voyant que l'autorité ne prenait aucune mesure pour réprimer les auteurs du désordre, se fâcha et menaça de faire un mauvais parti à ces derniers.

Aussitôt, jésuites et élèves de la faculté catholique, avec la bravoure qui les caractérise, sortirent de leurs poches des armes et prirent une attitude provocatrice.

La foule exaspérée allait se précipiter sur eux, et ce conflit aurait pu rappeler les scènes sanglantes qui eurent lieu à Lyon, il y a quelques années, dans les mêmes conditions, et où quelques citoyens furent assassinés par les cléricaux.

Heureusement, une patrouille militaire qui passait rue Esquermoise arriva à propos, et ce fut alors une déroute générale parmi les manifestants. Deux d'entre eux seulement furent arrêtés et conduits à la permanence.

La foule, qui était très surexcitée, a fini par se disperser vers neuf heures et demie. On affirme que des mesures énergiques vont être prises par l'autorité municipale pour empêcher le retour de pareils scandales.

La meilleure des mesures préventives serait de ne pas laisser prendre autant d'empêchement aux cléricaux, qui, dans un grand nombre de villes du Nord, se croient absolument au-dessus des lois et des règlements administratifs.

Avis à M. le préfet du Nord.

## DERNIÈRE HEURE

10 h. — Une dépêche adressée de Hong-Kong, 20 décembre, au Times, confirme les événements qui ont eu lieu en Corée, le 6 décembre. Trente Japonais résidant à Séoul ont été massacrés.

Cette même dépêche ajoute qu'aujourd'hui chaque parti accuse l'autre d'avoir été l'agresseur, et que la Chine et le Japon ont nommé des officiers qui sont chargés de faire une enquête.

11 h. — Le Morning-Post apprend de Saint-Petersbourg, d'après une dépêche de Hong-Kong, que des armes et des munitions seraient arrivées apportées par des navires allemands et qu'elles auraient été immédiatement envoyées aux troupes qui doivent renforcer l'armée chinoise sur les frontières du Tonkin.

11 h. 20. — Un télégramme de Pékin dément que les Japonais aient envoyé des cuirassés en Corée.

La liste intransigeante a triomphé hier à Paris, dans l'élection des délégués sénatoriaux.

MM. Victor Hugo et Rochefort ont été élus.

Rochefort remercie le conseil municipal. Il faut, dit-il, choisir un sénateur capable d'assainir le lazaret du suffrage restreint.

Min. 30. — Une explosion a eu lieu à Windsor. On a cru tout d'abord que c'était une bombe de dynamite; mais, après un examen plus approfondi, on a constaté que c'était simplement un colis contenant un produit pharmaceutique qui a éclaté.

— L'affaire du Niederwald est terminée. Le tribunal a condamné Reinsdorff, Popsch et Kuchler à la peine de mort; Buchmann et Holshauer, à dix ans de travaux forcés. Soehntgen, Rheinbach et Tœlner ont été acquittés.

## UN MARIAGE BÉNI

Lecteurs, nous vous offrons aujourd'hui la primeur d'un miracle. Quoiqu'il ne vienne pas de Lourdes ou de la Salette, il est bon teint, et nous faisons notre mea culpa.

Il est vrai que pour le réussir, il a fallu recourir à la bénédiction du pape, d'un archevêque et de deux évêques, sans compter celle du ciel.

Quoique un peu salée, l'aventure nous vient de Nantes, la patrie du sucre.

Un ancien maire du Seize-Mai, clercal à rendre des points à un couvent de moines, austère en diable, confit en dévotion, élevé lui et sa famille sur les genoux de l'Eglise, mariait sa fille; il y a de cela environ six mois.

La cathédrale était parée, pomponnée, le bedeau et le suisse avaient rivalisé pour faire la toilette des fauteuils, et les crasses saintes reluisaient sur l'autel, frottées avec l'entraînement qui donne l'espoir d'un bon pourboire.

Et tandis que les équipages stationnaient devant la porte, les curieux, les amis et les invités se pressaient à l'intérieur.

C'était un luxe de toilettes inouï; la mariée, fraîche, chaste, rose et timide dans sa robe blanche, était entourée de six demoiselles d'honneur vêtues également du blanc le plus immaculé.

Du côté des acteurs, la mise en scène était également splendide. Le dos des curés reluisait sous l'or et les pierreries des oripeaux.

Les évêques et les archevêques, bourrés jusqu'à la mitre de broderies et de bijoux, ayant sur eux de quoi faire vivre vingt familles pendant vingt ans, bénissaient en conscience le jeune couple.

On n'épargna rien; toutes les splendeurs de la messe y passèrent; les suppléments en musique, le grand jeu dans sa plus coûteuse longueur.

Les orgues ronflaient comme des gens qui ont bu et les chœurs hurlaient comme des gens qui vont boire.

L'encens était de première qualité, l'eau bénite était fraîche, les bénitiers nettoyés, les prie-dieu brossés, les cierges mouchés avec soin.

Bref, le chapitre avait fait les choses sans lésiner, comme il les fait lorsqu'il fournit des clients de bonne paye.

Personne ne sait aussi gracieusement que

notre bonne mère l'Eglise, offrir un œuf pour avoir un bœuf.

Ce mirobolant mariage, dûment béni et rebéni, devait être heureux et productif; pour qu'il le soit tout à fait, le couple fit exprès le voyage de Rome pour cueillir une bénédiction de derrière les fagots.

Et voilà le miracle; cinq mois après, la mariée mettait au monde un poupon du sexe mâle parfaitement constitué, dit, disent les gens du pays, à la collaboration d'un valet d'écurie de la noble maison.

Croissez et multipliez, avait dit le prêtre, à la messe de mariage. Nous trouvons que la multiplication a marché trop vite. A moins que ce ne soient les bénédiction multipliées qui aient fait ce miracle.

Mais nous ne savions pas que l'éducation cléricale modifiât tellement la façon ordinaire de mettre les enfants au monde, et qu'on pût, en faisant bénir son travail par le pape, réussir en cinq mois l'ouvrage qu'un constructeur ordinaire met neuf mois à confectionner!

## MENUS PROPOS

Le triomphe de l'habitude. Dernièrement comparaisait, comme témoin, à la correctionnelle, un individu qui a coutume de battre sa moitié trois fois par jour.

Le président l'invite à déposer.  
— Levez la main, lui dit-il.  
Notre homme regarde de tous côtés.  
— Qu'est-ce que vous avez, lui demande le président.  
— Je cherche ma femme!

## Les Délégués Sénatoriaux

Les élections sénatoriales ont été favorables au parti républicain sur toute l'étendue du territoire de la République. Dans la majorité des villes importantes, les délégués sénatoriaux se sont engagés à voter pour des sénateurs partisans d'une Chambre unique.

Nous prenons ce résultat pour une victoire significative et nous espérons qu'au moment psychologique chaque délégué fera honneur aux engagements pris devant la nation.

Les journaux conservateurs peuvent chanter victoire, leur rêve ne sera jamais une réalité. Les chiffres resteront plus éloquents que leurs folles illusions. La République n'a rien à craindre des menaces de Croquemitaine de ses ennemis.

## A TRAVERS LYON

Rixe. — Dans la nuit d'hier, vers deux heures du matin, le nommé Bouverat, demeurant rue de la Préfecture, 5, a été arrêté par les gardiens de la paix, au moment où il venait de frapper violemment le nommé Sage, ouvrier lithographe, domicilié quai Saint-Vincent, 9.

Ce dernier se rendait paisiblement à son domicile, lorsqu'il fit la rencontre de Bouverat, accompagné d'un autre individu dont on ignore le nom, et qui a pris la fuite à l'arrivée de la police.

Vagabondage. — Dans la nuit d'hier, les nommés Alfred Doucet et Jean Minck, trouvés

## LE COUSIN DU DIABLE

Par Goutran BORYS

PREMIÈRE PARTIE

### Le Diable à Tournai

(Suite).

Etienne disparut, et les ministres reprurent leur marche majestueuse, sans même jeter un coup d'œil sur les trois Tournaisiens, toujours campés, dans une attitude défensive, au seuil de la brasserie.

La rue resta vide. Guillaume, Nicolas et Denis, stupéfaits d'un dénouement aussi brusque et aussi imprévu, se regardèrent et partirent d'un grand éclat de rire. Puis, ils rentrèrent gaiement dans la salle basse.

— Eh bien ! s'écria maître Leubert en rabaissant ses manches; quand je vous le disais, compère, que ces réformés ont du bon ! Cette apostrophe s'adressait à maître Cochefer.

Autant aurait valu l'adresser à une sou-

che. Jean-Baptiste avait changé de position, il est vrai; il avait croisé ses mains potelées sur son abdomen rebondi et appuyé son dos de léviathan au dossier du fauteuil. Mais il n'avait point cessé de dormir pour cela, au contraire. Il soufflait gracieusement des pois, comme on dit, et le contentement des consciences pures s'étalait sur ses grosses joues violettes.

— Ma foi, monsieur, dit Nicolas à don Diaz, vous l'échappez belle... et nous aussi. C'est le cas ou jamais de boire à nos santés réciproques.

L'hidalgo essaya en vain de répondre; un tremblement nerveux agita tout son être; il s'approcha cependant de la table et but avec ses hôtes. On entendit ses dents entrechoquer le gobelet.

Peu édifiés sur le courage de l'étranger, Nicolas et Guillaume détournèrent les yeux sans affectation afin de lui laisser le temps de se remettre, et regardèrent l'apprenti qui, dépêtré de sa cuirasse, se tordait dans les convulsions d'un fou rire.

— A qui penses-tu, lui demanda Leubert.

— A l'œil d'Etienne Torterue, répliqua Denis, à son nez surtout ! Quand le poing du patron en a pris mesure... je l'ai vu grossir, se dilater, rougir, reluire et enfier... enfier !... le tout en moins de dix secondes. Ce nez va l'empêcher de rentrer chez lui,

à moins qu'il ne fasse élargir la porte. Ah ! je donnerais gros pour que mademoiselle Madeleine rencontrât ce nez !

— Le fait est, Nick, que tu n'y a point mis de discrétion, dit le doyen en riant à son tour. Ventremahon ! le pauvre diable va se bassiner les narines pendant quinze jours, ce qui retardera d'autant sa demande en mariage.

— A moins, continua Denis, qu'Etienne, dans son impatience amoureuse, ne se présente emmitoufflé d'un emplâtre, chez M<sup>me</sup> Dolorès.

Diégo Diaz tressaillit et reposa son gobelet sur la table.

— Dolorès !... c'est bien Dolorès que tu as dit, enfant ?

— Oui, messire.

— Et qui désignes-tu de ce nom ? Frappés de l'étrange intonation de sa voix, Guillaume et Nicolas examinaient l'hidalgo d'un air surpris.

— Pardonnez-moi ces questions, leur dit-il. Tout à l'heure, en traversant le Grand-Marché, j'ai cru reconnaître une jeune dame... que j'ai connue tout enfant... et à laquelle je porte un vif intérêt. Vous comprenez... une compatriote !

Rien de plus naturel, fit le brasseur. Et vous croyez que celle dont nous parlons...

— Est la même; oui, je l'espère. Voyons,

la vôtre est espagnole, n'est-ce pas ?

— Oui.  
— D'bonne grande beauté ?  
— Admirable.  
— Son mari l'a épousée par amour ?  
— On le dit.  
— Il y a trois ans ?  
— En effet, répondit Nicolas. On prétend même qu'il l'a enlevée.

— C'est bien cela, murmura don Diégo, qui ne put empêcher ses lèvres de blémir. Mais, ajouta-t-il en souriant, si je connais la femme, en revanche, l'époux m'est inconnu. Quel est-il ?

— Oh ! s'écria le brasseur avec enthousiasme, c'est le seigneur le plus riche, le plus brave, le plus aimé de la province !

— Et malheur à qui voudrait lui nuire ! appuya Guillaume. Le roi d'Espagne lui-même y serait mal venu.

— En vérité ! Vous me comblez de joie, dit l'Espagnol. Mais son nom... le nom de ce brave, de ce fortuné seigneur ?

— C'est messire Godefroy de Thun. Diaz respira profondément. Ce qu'il souhaitait si ardemment de découvrir, ce qu'il cherchait sans trêve depuis trois ans, il le savait enfin !

— Godefroy de Thun ! répéta-t-il à plusieurs reprises, afin de graver ce nom dans son esprit.

(A suivre)

errants sur la voie publique, ont été arrêtés pour ce délit et conduits à la Permanence.

**Arrestations.** — Hier matin, la nommée Marie Maron, ménagère, demeurant rue Bichat n° 19, qui venait de soustraire un porte-monnaie dans la poche de Mlle Sève, domestique, de l'Auvergne, a été arrêtée sur la réquisition de cette dernière.

Marie Maron a bien essayé de nier le délit qui lui était reproché, mais, dans une perquisition faite à son domicile, on a découvert le corps du délit qui a motivé son arrestation immédiate.

— Hier matin, un garçon d'hôtel, le nommé Auguste Guthack, demeurant rue Marignan, n° 13, a été arrêté, sous l'inculpation de vol.

Cet individu s'était introduit au domicile du nommé Pellerin, également garçon d'hôtel, et avait fait disparaître divers effets d'habillement enfermés dans une garde-robe.

Après une perquisition au domicile de Guthack, ce dernier a été dirigé sur la permanence.

**Hôtel-Dieu.** — A une heure du matin, les gardiens de la paix ont trouvé, malade dans la rue Grôlée, le nommé Verdelet, âgé de quarante quatre ans, qu'ils ont conduit à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence.

— On a également conduit à l'Hôtel-Dieu, la nommée Anna Franzel, âgée de 22 ans, et demeurant chez Mlle Marmonnier, rue de la Préfecture, 3.

Cette jeune fille avait reçu des brûlures graves par suite d'une explosion de gaz qui s'était produite dans le magasin de sa patronne.

**Accident.** — Hier, un wagonnet poussé par le vent est descendu avec une vitesse vertigineuse de la gare de St-Romain-de-Popey, à l'Arbresle, au moment où le train de dix heures se dirigeant sur Tarare allait se mettre en marche.

Des agents ont fait dérailler le wagonnet avant son arrivée à la gare de l'Arbresle. Ils ont ainsi conjuré un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves.

**Acte de probité.** — Le nommé Fayolle, garçon de lavoie, qui avait trouvé une obligation de la ville de Paris, portant le n° 147.387, s'est empressé de la remettre au bureau des objets trouvés; elle a aussitôt été réclamée par son propriétaire, M. Bauricant, demeurant à Oivors, rue de l'Hôpital, 23.

## Le cas de M. Robin

La candidature au Tribunal de commerce de M. Robin, banquier — juge sortant, — nous suggère les réflexions suivantes que nous soumettons à qui de droit.

Il y a quelques mois déjà, à propos d'un procès intenté par un entrepreneur de Lyon à un certain comte de Bruc — ne pas lire de truc, — propriétaire à Ste-Foy-lès-Lyon et consul d'un état quelconque, la Cour d'appel débouta le demandeur et rendit un arrêt dont l'un des considérants est celui-ci : *Considérant que les représentants d'un TITRE QUELCONQUE d'une nation étrangère, ne sont pas responsables des tribunaux français, etc., etc.*

Cet arrêt n'ayant jamais été ni attaqué ni cassé, nous nous demandons si un homme qui n'est pas justiciable peut être juge? et nous répondons : non.

M. Robin, banquier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41, consul du Pérou et de Turquie, a donc indûment exercé les fonctions de juge au Tribunal de commerce et nous avons lieu de nous étonner que nul n'ait songé à attaquer, comme entachés de nullité, les jugements rendus par cet étranger.

A quoi songeaient donc les actionnaires et autres intéressés du Lyon-Loire, où M. Robin exerçait comme juge-commissaire? Ceci est affaire à eux. Mais ce qui nous importe, c'est d'engager les négociants à vérifier le cas avant de voter pour M. le consul du Pérou et de Turquie et de sommer l'administration d'avoir à se prononcer sur cette question qui a déjà été soulevée.

Oui ou non les consuls des nations étrangères sont-ils électeurs et éligibles non seulement au Tribunal de commerce, mais encore en toutes occasions?

Nous ne le croyons pas, les fonctions que remplissent ces représentants étrangers leur enlevant leur qualité de citoyen français. Et cela est si vrai, c'est qu'en cas de guerre leur personne comme leur demeure est sous la protection du pavillon de la nationalité qu'ils représentent.

Nous demandons une réponse à défaut de laquelle — si M. Robin est élu — nous engagerons les électeurs à attaquer devant le Tribunal compétent l'élection de cet intrus, que protège la complaisance coupable de certains personnages tout puissants.

## THÉÂTRES

Les Céléstins nous ont donné samedi la première de la revue de fin d'année; *Perrache-Brotteaux*, de MM. Dumoraize et de Sey. C'est avec impatience que le public lyonnais attendait pour rendre à cette primeur, et il n'a pas été déçu; il en a savouré tout le bon goût. Nous n'insisterons pas sur le nom des auteurs, qui sont déjà connus à Lyon et dont il est inutile de faire l'éloge.

Nous nous bornerons à dire que leur idée est des plus originales et des mieux réussies.

Faire descendre Louis XIV de son cheval pour visiter la ville de Lyon et lui donner comme cicérone M<sup>me</sup> Belliard, est une inspiration heureuse.

M. Mercier, qui représente le Roi-Soleil, est délicieux d'un bout à l'autre de la Revue; il est, du reste, bien secondé par M<sup>me</sup> Belliard, qui, sous les traits de l'Actualité, lui fait défilé toutes les merveilles de l'année.

Le 1<sup>er</sup> acte est plein d'intérêt et d'entrain. D'abord, le décor en est très réussi: la place Bellecour avec le cheval de bronze, d'où M. Mercier (Louis XIV) descend à la surprise générale.

La scène commence un défilé de costumes plus charmants les uns que les autres.

D'abord quatre femmes représentant: le car, la fiacre, la mouche et le tramway, vêtues avec un goût exquis, viennent offrir leurs services à ce bon roi.

Puis les cocottes du jour arrivent à leur tour témoigner leur étonnement d'un fait aussi fantastique.

Nous apparaît alors une troupe de concierges dont se plaignaient ces dames à raison de leur absence constante de leur loge; ils ont été très drôles et très riants avec leur balai sur le bras.

Et enfin l'entrée à sensation de la superbe Mme de Génissan dans un costume délicieux qui personnifiait la poste et faisait valoir toutes les splendeurs de sa personne.

Pour clore l'acte, MM. Bariller, Henri, Benier, viennent nous représenter les vieux ponts; ils ont été très applaudis.

Au second acte, nous voyons encore les Belles-Petites, à leur tête Mme Billon, qui a très bien caractérisé le type d'une de nos vieilles-gardes des plus connues. La sortie a été très applaudie sur les derniers mots jetés à la saute par Mme Billon: Soit ma mère m'attend. Un bon point au décor qui représente le Bar américain d'une manière frappante.

La nous voyons la presse lyonnaise représentée par quatre femmes, où nous remarquons encore: Mme de Génissan, toujours avec son gracieux sourire et sa belle prestance.

M. Mercier détaille à cette occasion un rond-dez des mieux compris et avec un esprit sans pareil.

Nous n'oublions pas M. Collard, très réussi dans le poète marchand d'ovins (Sarrazin).

Le troisième acte est un peu moins intéressant; cependant avant le lever du rideau, Mmes Lavigue, de Villiers, MM Demy, Hollinger jouent une scène de scandale dans la salle, qui a obtenu un grand succès.

Nous signalerons donc au 3<sup>e</sup> acte une vue du Tonkin, où M. Lacame, vêtu en marin de la République, vient nous entonner, avec une voix superbe, une chanson patriotique qui a été bissée et dont la musique est de M. Luigini.

Mme Billon, très bonne dans le parc de la Tête-d'Or, ainsi que M. Collard dans le théâtre Bellecour.

Nous n'oublions pas M. Fort, qui a été une des attractions de la soirée dans son imitation de Sarah Bernhardt dans lady Mabeth.

En somme, nous croyons pouvoir affirmer que la Revue tiendra longtemps l'affiche et que tout le monde voudra aller l'applaudir.

## CIRQUE FLÈGE

Le Cirque Flège redouble d'efforts pour satisfaire le public.

Aujourd'hui mardi, représentation de gala; débuts de la célèbre troupe Albertine, gymnastes et acrobates; débuts de Miss Stena, dans un nouveau travail aérien, terminé par la descente d'Abalon qu'elle a créé à Paris pour la première fois.

*Christmas ou fête de Noël*, grande pantomime-iserie en onze tableaux; cinquante enfants y figureront et tout le personnel de la troupe prendra part à cette merveilleuse soirée.

N. B. — Le Cirque est chauffé.

## CHRONIQUE REGIONALE

### BELLEY

Aujourd'hui ont été élus 15 délégués sénatoriaux

Voici les noms des élus pour Belley :

MM. Mante, indépendant, 15 v. sur 17 vot.  
Perrin, radical, 15 voix.  
Langen, — 15 —  
Candy, — 15 —  
Parrier, — 15 —  
Pennet, indép., 15 —  
Bourcelle, spp., 12 —  
Morquin, — 12 —  
Vollet, — 12 —

Soit quatre républicains radicaux, trois opportunistes, deux indépendants.

Délégués suppléants :

M. Folliat, radical, 14 voix.  
M. Rey Julliard, radical, 12 voix.

## Candidats pour les élections sénatoriales

On annonce que plusieurs candidats sont sur les rangs.

La liste opportuniste soutenue par le gouvernement et les loges-maçonniques porterait les noms suivants :

Germain, député de Trévoux ;  
Mazurier, député de Nantua ;  
Goujon, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, conseiller général de Pont-d'Ain.  
Tous opportunistes de la plus belle eau.

La liste centriste-gauche modérée, soutenue par les conservateurs, contiendrait les noms suivants :

Ferraz, professeur à la faculté des lettres de Lyon, bâtonnier du conseil général, pour le canton de Virieu-le-Grand ;

Chaley, ex-député bâtonnier contre Roselli-Mollet, ex-conseiller général du canton de Virieu-le-Grand, où il n'a pas osé se présenter, ex-maire de Gezyrieu, bâtonnier aux dernières élections municipales contre la liste radicale.

Le troisième nom n'est pas connu. C'est la liste des bâtonniers, dignes candidats du suffrage restreint.

Les radicaux présenteront aussi une liste, mais les noms ne sont pas encore définitivement fixés.

Nous croyons cependant qu'il y aura plusieurs :

Piquet, maire de Grossiat, condamné dernièrement par la cour d'appel de Lyon.

Massonnet, conseiller général du canton de Brénod.

Le troisième nom n'est pas encore connu.

Il paraît que Robin, sénateur sortant, quel que soit par la loi des incompatibilités, ne voudrait pas lâcher l'os.

## Le Monde Clérical

Un prêtre d'une commune voisine a été arrêté avant-hier, vers sept heures du soir, chez un opticien, comme prévenu d'avoir mis dans sa poche, sans en prévenir personne, une loupe estimée 1 fr. 50.

Ce serait la deuxième fois cette semaine qu'on aurait à lui reprocher un fait semblable.

Mardi, après avoir acheté certains objets chez le même opticien, celui-ci aurait été obligé de l'interroger à plusieurs reprises pour rentrer en possession de photographies entrées dans sa soutane sans être déclarées.

Remis entre les mains de M. le juge d'instruction, son interrogatoire a duré jusqu'à dix heures.

Il fut ensuite confié à un des vicaires de la ville, qui, appelé pour constater l'identité de l'inculpé, avait réclamé la grâce de lui donner un gîte pour la nuit, en s'engageant à le faire comparaître le lendemain pour complément d'instruction.

Il a de nouveau comparu hier matin devant le juge d'instruction, et il a été maintenu en liberté.

L'instruction se continue.

## LES MAIRES INCOMPARABLES

(Suite)

Il y a environ deux mois, une commission exécutive des ouvriers sans travail organisait, avec l'assentiment du maire Brunier,

— Oui, dit-il, fais de ton père ce que tu veux, mais tu vivras, c'est à cette seule condition.

Yvonne lui promit de vivre; et, en effet, le soir même, elle se déclara assez forte pour se lever. La toux s'arrêta. Les crachements de sang disparurent. Le marquis stupéfait s'attribua cette cure véritablement miraculeuse et trouva dans la force qui revint comme par enchantement à sa fille, la meilleure excuse de sa faiblesse à lui.

### CHAPITRE XXVIII

#### LA LETTRE

Le marquis ainsi « chambré » comptait sur un peu de crédit de la part de sa fille. Mais elle n'était pas disposée à laisser prescrire la dette. Sitôt que la parole fut engagée, elle somma son père de la tenir, plaçant constamment en regard son mariage et sa mort.

Quand M. de Curval se vit dans l'impossibilité d'écluser sa promesse, qu'elle remettaît incessamment sur le tapis, il tergiversa sur la publicité à donner à cette union disparate. Il accorderait son consentement et on irait s'épouser en Angleterre, sans bruit et sans publications. Yvonne n'entendit pas de cette oreille-là.

— Crois-tu, lui dit-elle, que je me contenterai d'un mariage par à peu près, pour que les gens qui me rencontreront au bras de mon mari se demandent si je suis sa femme ou non?

Le plan inavoué du marquis était, en réalité, de créer des illégalités susceptibles d'amener plus tard l'annulation de cet hymen exécrable. Acculé à la foi jurée par les revendications obstinées d'Yvonne, il lui fallut s'exécuter, et, obligation particulière douloureuse, prendre vis-à-vis d'Aronelli l'initiative de toutes les démarches que la situation de celui-ci lui interdisait vis-à-vis de la famille Curval.

— Soit dit-il un jour avec aigreur à sa fille. Je lui écrirai à cet homme. Je lui transmettrai ma réponse à la demande que tu m'as adressée en son nom. Seulement, je me réserve de lui faire connaître mon appréciation sur la tâche qu'il imprime à ma maison.

— Prends garde! s'écria Yvonne très effrayée. Tu ignores à quel point il est fier. N'oublie pas qu'il n'a jamais sollicité l'honneur de ma main; que c'est moi qui la lui ai offerte. Peut-être aurai-je autant de peine à le décider à ce mariage que j'en ai eu à t'y décider toi-même. Songe à le ménager, ou tout est perdu.

— Ah! bien! ah! très bien! réclama le marquis. Ce monsieur va peut-être encore

faire le difficile. T'accepter pour sa femme est une grâce qu'il nous accorde. Nous devons nous estimer très heureux si ce communard veut bien consentir à donner son nom à mademoiselle Yvonne de Curval. Et voilà à quel degré d'abaissement t'a réduite ton fol amour pour ce mécréant!

Cependant elle le supplia avec tant d'instance d'éviter dans sa lettre à Roderic toute phrase de nature à irriter sa susceptibilité, que M. de Curval fit le serment de rester constamment dans les termes d'une dignité rigide, mais aristocratique. Il lui montrerait, au contraire, quelle distance séparait, mêmes dans les crises les plus cruelles de la vie, un homme du monde d'un barricadier de profession.

— Eh bien! écris, dit Yvonne en laissant son père tout entier à la difficile composition de sa lettre, premier anneau de la chaîne qui allait pour jamais souder ses destinées à celles de son cher proscrit.

Seul en présence des instruments de son déshonneur, c'est-à-dire de l'encre, de la plume et du papier qui, tout à l'heure, en publieraient l'aveu, le seigneur de Curval sentit lui monter furieusement à la gorge comme un revenez-y des croisades.

(A suivre.)

A la suite de ce soliloque, il reparut au chevet d'Yvonne.

— Cet homme, lui dit-il, cet Aronelli est un misérable digne du dernier supplice que je ne reverrai de ma vie; mais, en présence de ta ténacité à le préférer aux pillants partis qui t'attendaient, je ne crois pas devoir sacrifier ta santé à mes droits légitimes, que je veux bien faire s'échapper pour un moment, mais que je n'abandonne pas, entends-tu bien. Je ne les abandonne pas le moins du monde.

— Ah! mon père, mon bon père! tu ne m'opposerais plus... Que je suis heureuse... Tu me rends la vie.

Et elle ouvrit ses deux bras, dans lesquels M. de Curval se précipita en pleurant.

une souscription pour ouvrir des travaux aux ouvriers sans travail des communes de Caluire et Cuire, et en outre pour donner des secours immédiats aux plus nécessiteux.

Munie de cette autorisation, notre brave commission entre en campagne et réunit la somme de 3,000 fr. pour ouvrir des chantiers au lieu dit chemin du Capot, plus une autre somme également de 3,000 fr. pour venir en aide immédiatement aux plus nécessiteux.

M. le maire Brunier reçut les deux sommes sans vouloir accepter, comme contrôle dans la distribution, aucun membre de la commission qui avait eu la gracieuseté de lui réaliser les fonds.

A l'heure actuelle, pas une obole de cette somme de 3,000 fr. n'a été distribuée aux malheureux qui tous les jours meurent de faim, et voilà plus de six semaines que M. Brunier possède les 3,000 fr. dans sa caisse.

La commission exécutive des ouvriers sans travail a donc été obligée de donner une réunion publique afin de ne plus laisser peser sur elle la responsabilité de cette affaire.

Le maire lui déclara qu'elle avait pour cela son autorisation, et la salle du Petit-Versailles, qui est une salle d'école. Seulement sachant bien de quoi il s'agissait, après avoir donné sa parole à la commission, il prévint la directrice de l'école en lui défendant de donner sa salle sans un ordre écrit de sa main.

Il a fallu, pour que la réunion ait lieu, que les organisateurs sollicitent quelques conseillers qui ont bien voulu prendre sur eux la responsabilité de la remise des clefs.

Et voilà quinze ans que nous sommes sous un régime soi-disant républicain, avec des fonctionnaires qui luttent entre eux à qui mieux mieux pour nous prouver que nous, travailleurs, nous n'avons rien à attendre que de la révaluation sociale.

P. BERTRAND.

Histoire anecdotique de la Révolution française, par JEAN-BERNARD (Librairie Française, 42, rue de Maubeuge, Paris. — Prix : 3 fr.)

M. Jean-Bernard vient de faire paraître le

1<sup>er</sup> volume de l'Histoire anecdotique de la Révolution française, avec préface de M. Jules Claretie.

Le but que s'est proposé M. Jean-Bernard, est la vulgarisation de l'Histoire de notre grande Révolution, si peu et si mal connue, et c'est aujourd'hui. Même après Michelet et Louis Blanc l'histoire de la Révolution française, ainsi que le dit très justement M. Jules Claretie, n'est pas plus finie que la Révolution elle-même. Il reste beaucoup à glaner dans le vaste champ révolutionnaire : aussi devons-nous porter notre attention sur les travaux des chercheurs qui s'attachent à l'étude de cette grande époque de notre histoire.

L'ouvrage de M. Jean-Bernard, conçu, comme nous l'avons dit dans un but d'enseignement populaire, obtiendra, nous n'en doutons pas, le plus vif succès.

## Tribune libre

Union électorale des travailleurs socialistes. — La Commission des vingt-une est convoquée d'urgence pour mercredi 24 courant, à huit heures précises du soir, chez Deville, rue Baudin, 3.

Dames réunies. — Le Syndicat des dames réunies donne avis à la démocratie qu'une grande conférence sera donnée dimanche 28 courant, dans la salle Dru, place des Maisons-Neuves, Villeurbanne, au bénéfice des ouvrières sans travail appartenant à leur Société.

La conférence sera faite par le citoyen Brialou, député du Rhône, ainsi que par les citoyens Bessière, ancien conseiller municipal; Fichet conseiller municipal; avec le concours des citoyens Fays et Fournier, conseiller d'arrondissement; Monceau, ancien conseiller municipal, ainsi que du citoyen Pegès, rédacteur de l'Avenir, sous la présidence du citoyen Bedin, ancien conseiller municipal.

La conférence aura lieu à deux heures de l'après-midi.

Prix d'entrée : 30 cent.

Ces dames osent espérer un grand succès en faveur de leur œuvre toute d'humanité.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit ouvert tous les jours, de 2 à 4 heures, rue Chaponnay, 58, au 2<sup>e</sup>.

Nous tenons à la disposition de MM. les patrons et commerçants des ouvrières de toutes corporations des employés domestiques et femmes de ménage avec bonnes références.

No'a. — L'administration est convoquée d'urgence pour mercredi 24 courant, à 8 heures, au siège habituel.

Le Syndicat.

## COMMISSION SYNDICALE DE RÉPARTITION

Listes rentrées

652	Souscription faite par la 4 <sup>e</sup> compagnie de sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.	46 75
660	Souscription faite par la 5 <sup>e</sup> Cie.	41 25
664	Souscription faite par la 1 <sup>re</sup> Cie.	29 »
657	Maison Elmer et ses ouvriers.	50 »
309	Syndicat des mouleurs en fer.	32 60
278	Café Tournassous.	4 »
62	Fonderie de fer des ateliers d'Oullins, versé par Clément.	16 15

Commission exécutive du syndicat lyonnais. — Tous les membres des bureaux de syndicats sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu le mercredi 25 décembre courant, à 7 heures 1/2 du soir, au siège fédéral, rue Grôlée, 38, au 2<sup>e</sup>.

ORDRE DU JOUR :

1<sup>o</sup> Rendement de compte du mandat de la commission.

2<sup>o</sup> Décisions à prendre pour la prochaine réunion publique.

Le secrétaire : FAULLIAT

La Chambre syndicale des ouvriers ébénistes informe MM. les fabricants, ainsi que la corporation, que le siège social est transféré cours Lafayette, 113, café Farget, où l'on pourra s'adresser pour les offres et demandes d'emplois.

Le Secrétaire, V. MICHEL.

Chambre syndicale des Fondeurs, Marteleurs, Chauffeurs de fours, Pilonniers et Frappeurs. — Les membres de la corporation, sans travail, syndiqués au non, qui n'ont reçu aucun secours dans les mairies, sont priés de venir se faire inscrire le mercredi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, au siège social, cours Gambetta, 73, café Bertholas.

NOTA. — On ne sera inscrit que sur la présentation du livret d'ouvrier.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois, rue de Penhièvre, 2.

Le secrétaire : COROMPT.

L'AVENIR DE LYON  
**BON**  
Pour une POLICE de la Société  
**LE TRAVAIL**  
INDEMNITÉS GARANTIES :  
En cas de mort. 500 Francs  
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.  
Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.  
23 Décembre 1884

**Avis** On nous prie d'insérer la lettre suivante :  
« Modane, le 2 septembre 1883.  
« Monsieur,  
« Ayant reconnu le grand bien que faisait le Sirop de Bochet iodé, de BERTRAND aîné, à mes enfants, je veux de nouveau leur en donner, et vous prie de vouloir bien m'adresser 4 flacons à 5 fr. de votre Sirop de Bochet iodé, de BERTRAND aîné. Ci-joint un mandat pour vous couvrir de la somme de 20 fr.  
« En attendant, recevez, Monsieur, mes salutations et mes remerciements anticipés.  
« M.-E. ROMPY,  
« Gérant du buffet de Modane (Savoie).  
Notice gratis. — Fl., 2 fr. 50 et 5 fr., franco 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzler, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

N° 112  
L'AVENIR de LYON  
**BON D'ACHAT**  
23 Décembre 1884  
Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.  
LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÈS  
Imprimerie J. B. A. PAGÈS, cours de la Liberté, 70

**L'AVENIR**  
44, Rue Ferrandière, Lyon  
L. VELLERUT, DIRECTEUR

**BOULANGERIE** centre, maison ancienne, fait 45 sacs par mois, loc. 1900 f., b. log., p. 12.000 f.

**RESTAURANT** près marché, loc. 500 fr., rec. 40 fr., ch. garnies, occ. à saisir. Prix 3500 fr. — Facilités.

**ÉPICERIE** buvette, b. log., loc. 650 fr., rec. p. j. 40 fr., prix 1400 fr. Facilités.

## CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 o/o de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffures de voyage en tous genres.

Chapeaux fantaisie pour enfants à des prix exceptionnels.

20, Quai Saint-Antoine, 20

**LIQUEUR DU FAYARD**  
(Goudron ou Créosote végétale vraie du Hêtre)  
Très-efficace dans les affections désespérées de la Poitrine, Bronches, Asthme, Gargarismes, etc. Prix : 2 fr. 50 c. le flacon.  
PHARMACIE NORMALE, 2, rue d'Algérie, LYON

## LA FOURMI NATIONALE

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Escompte de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mois, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus valeur, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CENT francs de l'Assurance financière échus à la Société.

Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

**Logement & Placement**  
DE CONFIANCE  
Tenu par M<sup>lle</sup> BILLET  
10, Rue François-Dauphin, au 3<sup>e</sup>  
— LYON —

**LA GRANDE CONCURRENCE**  
19, rue Hippolyte-Flandrin.  
LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÈRIE — LYON  
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

**BAR CONTINENTAL**  
Rue de la République, 62  
PRÈS DU CASINO ET DU CIRQUE-BELLECOUR  
BATIMENT DE L'HOTEL COLLET  
Le plus beau et le plus luxueux de Lyon  
CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
aux mêmes prix que dans les comptoirs  
TOUT LE MONDE voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement, qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.  
**62, rue de la République**  
EN FACE LE CASINO

**VOUS NE TOUSSEREZ PLUS** si vous sucez quelques **BONBONS GRAMONT** au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de Goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon Gramont fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte, 1/75; demi-boîte, 1 fr. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature de D' GRAMONT.  
Dépôts à Lyon : pharmac. Bunoz, pl. St-Pierre, 1; Lemonon, r. St-Joseph, 55; Gasimir, avenue de Saxe, 82; Lardet, rue Bât-d'Argent; Deleuvre, rue de Belfort (Croix-Rousse); Martel, place de la Pyramide, 15. (Vaise); à St-Etienne, pharm. Delpy, à Valence, Couturier; à Vienne, Boyet; à Tarare, pharm. Moderne; à Chalon-sur-Saône, Jacquin; à Mâcon, Lacroix, et dans toutes les pharmacies.

**COMPTOIR**  
CENTRE  
Travail pour deux. — Prix : 800 fr.  
**L'ECHO de LYON**  
Transféré : 4, rue Mercière, au 2<sup>e</sup>

**MODES**  
Gros et Détail  
**M<sup>me</sup> CLÉMENT**  
87, Grande-Côte, 87  
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS  
Bonnets et Chapeaux montés  
PRIX MODÉRÉS

**L'OUEST**  
Compagnie anonyme d'assurances sur la vie  
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement  
SIÈGE SOCIAL :  
22, rue des Capucines — PARIS  
RENTES VIAGÈRES  
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 o/o et plus suivant l'âge et le délai.  
RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES  
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente  
ASSURANCES PAYABLES  
en cas de Vie, en cas de Mort, Donation d'Enfants.  
Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.  
S'ADRESSER  
Pour tous renseignements à la Compagnie  
**M. HESS**  
79, place des Jacobins — LYON